



Prise en charge des troubles addictifs

Réf : PSY016

Durée : 14h

Dates et tarifs disponibles sur le site de l'association

Objectifs

- › Comprendre le concept d'addiction
- › Acquérir les connaissances cliniques des différents troubles addictifs
- › Identifier et savoir aborder un patient hospitalisé présentant une addiction
- › Développer une approche préventive et thérapeutique des troubles addictifs

Public*

- › Infirmiers polyvalents et psychiatriques, psychologues, médecins

Programme

- › Concept d'addiction et définitions - Usage, usage nocif, dépendance - Psychopathologie du patient « addict »
- › Troubles addictifs et produits - Alcool, héroïne, cocaïne, cannabis et toxicomanie - Dépendances médicamenteuses
- › Troubles addictifs sans produits - Jeux, internet, achats...
- › Troubles addictifs et troubles des conduites alimentaires - Anorexie, boulimie
- › Troubles addictifs et loi, produits licites et illicites - Spécificité des patients présentant une addiction
- › Modalités de la prise en charge : sociologique, psychologique, somatique et judiciaire - Les différentes structures de soins - Suivi et maintien de l'abstinence

Méthodes pédagogiques

- › Analyse des pratiques
- › Mises en situation, cas concrets
- › Support pédagogique remis aux stagiaires

Modalités d'évaluation

- › Évaluation des connaissances
- › Évaluation des acquis en continu : quizz, étude de cas, mises en situation pratique...
- › Évaluation par objectif de formation
- › Questionnaire individuel de satisfaction à chaud
- › A distance : impact de la formation sur l'évaluation des pratiques

Intervenants

- › Psychiatres, Psychologues, Infirmiers

Délais d'inscription

Les inscriptions peuvent être enregistrées jusqu'à 48h avant la session. Cependant nous vous conseillons de nous les adresser au plus tard un mois avant le début du stage ; délai à partir duquel nous confirmons les formations

Accessibilité

Transfaire prend en compte l'intégration des personnes en situation de handicap. Contactez-nous afin d'étudier les différentes possibilités d'adaptation mises à disposition